



A PROPOS DU SPHINX DES MONNAIES DE CHIOS

Author(s): Léon Lacroix

Source: *Revue Archéologique*, 1982, Nouvelle Série, Fasc. 1, HOMMAGE A HENRI METZGER (1982), pp. 75-80

Published by: Presses Universitaires de France

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/41736974>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



Presses Universitaires de France is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Revue Archéologique*

JSTOR

A PROPOS DU SPHINX DES MONNAIES DE CHIOS

Parmi les êtres fantastiques que l'art grec a accueillis au cours de la période dite « orientalisante », le sphinx est certainement l'un des mieux connus et des plus caractéristiques¹. On le trouve représenté sur d'innombrables œuvres d'art. Je ne retiendrai ici que quelques aspects de cette iconographie. Le monstre garde une bonne partie de son mystère et je ne prétends pas lui arracher tous ses secrets. L'image du sphinx décore en particulier les monnaies d'un certain nombre de cités². On la trouve sur des monnaies dont l'attribution à Samothrace a été établie par W. Schwabacher³. Mais l'exemple qui vient le plus naturellement à l'esprit est celui des monnaies de Chios⁴. On associe volontiers ce sphinx à Dionysos et on lui prête, comme au dieu lui-même, un caractère chthonien⁵. Que faut-il penser de ces interprétations ? Telle est la question à laquelle je voudrais tenter de répondre.

Constatons tout d'abord que, si le sphinx peut apparaître d'une manière accidentelle sur les monnaies de certaines villes⁶, il n'en est pas de même à Chios où il se maintient avec constance depuis les émissions les plus anciennes jusqu'à l'époque impériale⁷. Il est peu de villes grecques qui aient fait preuve d'une telle fidélité à l'égard du motif choisi comme type monétaire. Fait non moins significatif : le sphinx figure également sur d'autres documents, poids, anses d'amphores et décrets de proxénie⁸. Il est donc l'emblème de la cité, dont il permet d'identifier le numéraire.

1. Sur le sphinx, voir la bibliographie citée par R. LAFFINEUR, *L'orfèvrerie rhodienne orientalisante*, Paris, 1978 (*Travaux et Mémoires des anciens membres étrangers de l'École française d'Athènes*, fasc. XXI), p. 69, n. 1. Sur son apparition dans l'art grec, voir N. M. VERDELIS, dans *BCH*, 75 (1951), p. 1 ss. ; J. CARTER, dans *BSA*, 67 (1972), p. 49, n. 145.

2. Voir J. ILBERG, dans ROSCHER, *Lexikon*, IV (1909-1915), s.v. *Sphinx*, col. 1360 ss.

3. W. SCHWABACHER, Ein Fund archaischer Münzen von Samothrake, dans *Transactions of the International Numismatic Congress 1936*, Londres, 1938, p. 109 ss.

4. Sur les monnaies de Chios, voir A. BALDWIN, The Electrum and Silver Coins of Chios, dans *AJNum*, 48 (1914), p. 1 ss., et la monographie de J. MAVROGORDATO, parue sous forme d'articles dans *Num. Chron.*, 1915-1918. Mise au point récente de C. M. KRAAY, *Archaic and Classical Greek Coins*, Londres, 1976, p. 35, 242-243, 254-255.

5. W. SCHWABACHER, *op. cit.*, p. 118, rattache également au domaine chthonien le sphinx des monnaies de Samothrace. Voir aussi les monnaies d'Idalion, où le sphinx, selon G. F. HILL, *BMC, Cyprus*, p. L, n. 4, est associé à Aphrodite « in her chthonic connexion ».

6. Sur les monnaies au type du sphinx dont l'attribution reste incertaine, voir A. BALDWIN, *op. cit.*, p. 53 ss.

7. La remarque avait déjà été faite par FUSTEL DE COULANGES, Mémoire sur l'île de Chios, dans *Archives des missions scientifiques*, V (1856), p. 562 ; voir aussi A. BALDWIN, *op. cit.*, p. 4.

8. Sur les poids de Chios (sphinx sur amphore), voir A. de LONGPÉRIER, *Œuvres*, II (1883), p. 199 ss. ; Fr. STUDNICZKA, dans *Ath. Mitt.*, 13 (1888), pp. 186-187 ; Er. PERNICE, *Griech. Gewichte*, Berlin, 1894, p. 63 et pp. 187-188 (n^{os} 738, 739, 741, 743) ; c'est un poids d'une mine, acquis par Ph. Le Bas, qui est reproduit dans SAGLIO-POTTIER, *DA*, s.v. *Pondus*, fig. 5733. — Pour des exemples de timbres amphoriques (sphinx avec amphore devant le sphinx), voir L. TALCOTT, dans *Hesperia*, 4 (1935), p. 496, n^o 85 ; C. BOULTER, dans *Hesperia*, 22 (1953), p. 105 ; *Amphoras and the Ancient Wine Trade*, 1961 (*Picture Book*, 6), fig. 48 et 49 (timbre amphorique et monnaie). — Décrets de proxénie (sphinx seul ou sphinx avec amphore devant le sphinx) : T. RITTI, *Sigle ed emblemi sui decreti onorari greci*, Rome, 1969 (*Memorie della Acc. dei Lincei*, sér. VIII, vol. XIV, 5), p. 267, n^o 4 (pl. II, 1), p. 280, n^o 22 (fig. 2), p. 303, n^o 56 ; l'auteur rappelle (p. 325 et p. 338) la présence des armes de Chios (amphore et sphinx ou amphore seule) sur des inscriptions de Claros ; voir L. ROBERT, *Les fouilles de Claros*, 1954, p. 21.

Mais quelle est la signification de cet emblème ? Fustel de Coulanges, dans un mémoire paru en 1856, s'interrogeait déjà sur un problème qui a retenu depuis lors l'attention d'un certain nombre de savants⁹. On a pensé naturellement que le sphinx pouvait être l'attribut d'une divinité à laquelle les habitants de Chios témoignaient une dévotion particulière¹⁰. Si l'on admet cette hypothèse, le nom qui devrait venir tout d'abord à l'esprit est celui d'Athéna, puisqu'elle était, selon Hérodote¹¹, la déesse protectrice de la cité (πολιοῦχος). D'autres divinités pourraient faire valoir leurs titres. Zeus avait un important sanctuaire au nord de Chios, sur le mont Pelinaion¹². Apollon était adoré au sud de l'île, sur le cap Phanai¹³. Mais c'est à Dionysos que l'on a songé de préférence. Son culte est bien attesté à Chios¹⁴, île réputée pour la qualité de ses vins¹⁵. En outre, le sphinx est associé sur les monnaies à des motifs dont on ne peut contester le caractère dionysiaque, l'amphore et la grappe de raisin. Dans la première édition de son célèbre manuel, Head présentait cette interprétation comme certaine¹⁶. Depuis lors, elle a été reprise par d'autres savants, en particulier par E. Babelon¹⁷ et par P. Gardner¹⁸, qui ne sont pas moins affirmatifs. On a cru pouvoir préciser qu'il s'agissait d'un « sphinx chthonien ». Cette expression n'est pas empruntée à Head, comme on pourrait le croire en se reportant à l'article « Sphinx » du *Dictionnaire des antiquités*¹⁹. Elle doit provenir d'une dissertation de J. Ilberg. Pour ce savant, qui a rédigé l'article « Sphinx » dans le *Lexikon* de Roscher, le sphinx « en sa qualité d'être chthonien avait

9. Aucune des hypothèses émises par FUSTEL DE COULANGES, *op. cit.*, p. 562, n. 1, ne peut être prise en considération. J. ECKHEL, *Doctrina numorum*, I, 2 (1794), p. 564, avait écrit plus justement : « Hujus causa typi hactenus ignoratur. »

10. Les témoignages sur les cultes de Chios avaient été jadis réunis par H. K. WHITTE, *De rebus Chiorum publicis ante dominationem Romanorum*, Copenhague, 1838, p. 63 ss. ; voir aussi FUSTEL DE COULANGES, *op. cit.*, p. 573 ss. Sur le rôle de Chioles à Naucratis et la fondation du sanctuaire d'Aphrodite, voir C. ROEBUCK, dans *Cl. Phil.*, 45 (1950), p. 241 ; 46 (1951), p. 217 ; cf. J. BOARDMAN, dans *BSA*, 51 (1956), pp. 61-62.

11. HÉRODOTE, I, 160 ; cf. PLUTARQUE, *De Herod. malign.*, 20 (*Mor.*, 859 B). Sur le culte d'Athéna à Chios, voir J. BOARDMAN, *Excavations in Chios 1952-1955. Greek Emporio*, 1967 (*BSA*, suppl. vol. 6), p. 24.

12. HÉSYCHIUS, *s.v.* Πελιναίος. Sur la mention dans une inscription d'une divinité appelée Pelinaios, voir J. et L. ROBERT, *Bull. épigr.*, 1960, 313 ; H. SCHWABL, dans PAULY-WISSOWA, *RE*, X A (1972), *s.v.* Zeus, col. 352.

13. HÉSYCHIUS, *s.v.* Φαναίος, citant ACHAIOS, *TGF*, fr. 35 Nauck² ; STRABON, XIV, 645 mentionne un port profond, un temple d'Apollon et un bois de palmier. Inscriptions sur des fragments de poteries provenant du sanctuaire d'Apollon Phanaios : R. M. COOK et A. G. WOODHEAD, dans *BSA*, 47 (1952), p. 161. Sur le Delphinion, voir J. BOARDMAN, dans *BSA*, 51 (1956), p. 45.

14. Voir G. QUANDT, *De Baccho ab Alexandri aetate in Asia Minore culto*, diss. Halle, 1913, pp. 172-173. Dionysos Actaios et Apollon Xenios associés dans une dédicace, *CIG*, 2214 e (add.). Nombreux exemples de τριπλάσια οὐ Ἀπόλλων et Dionysos sont représentés côte à côte : J. MAVROGORDATO, dans *Num. Chron.*, 1918, p. 19 ss. (pl. I, 11 ; II, 9) ; voir aussi S. W. GROSE, *McClean Coll.*, n° 8387-8389 (pl. 292, 3-5) ; *Syll.*, *Dansih Mus.*, 1665 ; *Samml. v. Aulock*, 2285. Monnaies d'homonoia Erythréas et Chios : *Coll. Waddington*, 1669.

15. Sur les vins de Chios, voir H. K. WHITTE, *op. cit.*, p. 6 ss. ; parmi les crus particulièrement réputés figurait l'Ariousios : L. ROBERT, *A travers l'Asie Mineure*, Paris, 1980, p. 323, n. 1.

16. B. V. HEAD, *Historia numorum*, Oxford, 1887, p. 513 : « It is evident that the Sphinx at Chios, like the Griffin at Teos, is symbolical of the cultus of Dionysos. » Interprétation plus nuancée dans la deuxième édition (1911), p. 600 : « The frequent combination of the wine-jar and grapes with the Sphinx suggests that the Sphinx at Chios was probably symbolical of the cultus of Dionysos. »

17. « Symbole dionysiaque » : E. BABELON, *Traité*, II, 1 (1907), col. 190.

18. P. GARDNER, dans *JHS*, 40 (1920), p. 160 : « The meaning of this type, and of the amphora which commonly goes with it, is beyond doubt Dionysiac. »

19. G. NICOLE, dans SAGLIO-POTTIER, *DA*, *s.v.* Sphinx, p. 1439 : « Le sphinx chthonien est, selon Head, un symbole du culte de Dionysos qu'on révérait dans l'île. »

des rapports avec Dionysos, qui était effectivement aussi un dieu chthonien »²⁰. On touche ainsi à un problème qu'on ne peut évidemment aborder en se limitant à l'étude des monnaies de Chios. L'examen d'autres documents nous montre que l'on a volontiers associé le sphinx à des puissances souterraines en lui conférant ainsi un caractère chthonien.

L'image d'un sphinx peut être érigée dans un sanctuaire. Nous en avons un exemple célèbre avec le sphinx que les Naxiens avaient consacré à l'Apollon de Delphes aux environs de 560 avant J.-C. Cet impressionnant monument a suscité d'étranges commentaires. G. Perrot croyait y découvrir « l'idée mal définie d'une puissance mystérieuse et fatale »²¹. Sans doute songeait-il au pouvoir prophétique dont le sphinx serait en quelque sorte le dépositaire. On a fait observer à ce sujet que l'offrande naxienne se dressait non loin du rocher de la Sibylle, dans la région où l'on situe l'ancien sanctuaire de Gé. On a aussi attribué au sphinx des Naxiens une signification funéraire : gardien du tombeau de Python, il exalterait en même temps la gloire d'Apollon, qui avait triomphé du monstre²². Ce sont là des hypothèses aventureuses, et Th. Homolle avait raison, lorsque, ayant constaté la difficulté de préciser les circonstances qui ont amené l'érection du monument et la nécessité de renoncer à de dangereuses précisions, il ajoutait : « La même sagesse interdit également de rechercher les motifs qui avaient suggéré aux Naxiens le choix du sphinx et de cette colonne élevée, et les relations qui peuvent exister entre le sujet, le peuple de Naxos et le lieu où l'offrande était consacrée »²³. P. Amandry adopte une attitude tout aussi prudente dans la belle publication qu'il a consacrée au sphinx de Naxos²⁴. Encore que l'on ne puisse en apporter la preuve, on attribuerait volontiers à ce sphinx la valeur d'un emblème²⁵, hypothèse qui s'accorde avec la signification que revêtaient d'autres offrandes delphiques²⁶.

On sait par ailleurs que le sphinx intervient dans la sculpture funéraire. Selon un usage bien attesté en Attique au VI^e siècle avant J.-C., il couronne le pilier qui se dresse sur la tombe²⁷. Plus encore que la colonne des Naxiens à Delphes, les monuments funéraires conduisent à associer le sphinx aux puissances infernales et à voir en lui un être chthonien.

20. J. ILBERG, dans ROSCHER, *Lexikon*, IV (1909-1915), s.v. *Sphinx*, col. 1360 : « Man darf annehmen, dass sie als chthonisches Wesen Beziehungen zu Dionysos hatte, der ja auch chthonischer Gott war. » C'est aussi l'opinion de A. Baldwin (ci-dessous, note 34) et de T. RITTI, *op. cit.*, p. 281 : « Sembra probabile che la sfinge avesse a Chio connessione con Dioniso nel suo aspetto ctonio. »

21. G. PERROT, *Histoire de l'art*, VIII (1903), p. 393.

22. Ces théories, qui avaient été émises avec d'expresses réserves par Th. HOMOLLE, *Fouilles de Delphes*, IV, I (1909), p. 54, ont été néanmoins adoptées par E. BOURGUET, *Les ruines de Delphes*, Paris, 1914, p. 131 ; Ch. PICARD, *Manuel d'archéologie grecque. La sculpture*, I (1935), p. 570 ; P. de LA COSTE-MESSELIÈRE, *Delphes*, Paris, 1957, p. 318 ; Er. SIMON, *Die Götter der Griechen*, Munich, 1969, p. 129. E. LANGLOTZ, dans *Corolla Ludwig Curtius*, Stuttgart, 1937, p. 60, associe les sphinx d'Egine et de Delphes qui se dressaient « auf hoher Säule über den ältesten tellurischen Kultgrotten ».

23. Th. HOMOLLE, *l.c.*

24. P. AMANDRY, *La colonne des Naxiens et le portique des Athéniens*, Paris, 1953 (*Fouilles de Delphes*, II), pp. 31-32. Voir aussi Fr. POULSEN, *Delphi*, trad. de G. C. RICHARDS, Londres, 1920, p. 99.

25. Voir à ce sujet P. AMANDRY, *l.c.*, n. 1.

26. Voir mon article dans *Revue belge de num.*, 100 (1954), p. 21 ss.

27. G. M. A. RICHTER, *The Archaic Gravestones of Attica*, Londres, 1961, n° 1 à 4 (fig. 1-20), 11 à 19 (fig. 34-65), 39 et 40 (fig. 115-122). Pour des exemples de sphinx funéraires à Corinthe, en Crète et en Thessalie, voir P. MUELLER, *Löwen und Mischwesen in der archaischen griechischen Kunst*, Zurich, 1978, p. 158. Pour Chypre, voir M. COLLIGNON, *Les statues funéraires dans l'art grec*, Paris, 1911, p. 83.

C'est l'interprétation à laquelle se ralliait M. Collignon quand il écrivait : « Placé sur le tombeau, le sphinx évoque la vieille idée du démon de la mort, gardien de la sépulture »²⁸. En fait, le sphinx n'est dans le monument funéraire qu'un élément accessoire. La partie essentielle, il convient de le rappeler, est le pilier, qui porte parfois sur une de ses faces l'image du défunt²⁹. Il arrive qu'à cette image vienne s'ajouter la représentation d'une Gorgone³⁰. Revêtue d'un pouvoir apotropaïque, elle veille sur la sépulture³¹. Tel est aussi le rôle du sphinx³². Imaginer la présence sur la tombe d'une sorte de « démon de la mort »³³, représentant des puissances souterraines, me paraît peu conforme aux conceptions des Grecs, telles du moins qu'elles se reflètent dans la plupart des reliefs qui décorent les stèles funéraires. Le sphinx qui couronne le pilier funéraire n'est pas un être issu du monde infernal, venu pour saisir le défunt et l'emporter dans l'au-delà ; ni ennemi ni prédateur, il ne pouvait avoir qu'un rôle bénéfique.

Cette brève enquête n'était pas inutile avant de revenir au sphinx des monnaies de Chios et d'essayer d'en préciser la signification. Reprenant les idées exprimées jadis par J. Ilberg, A. Baldwin commentait le type monétaire en reconnaissant dans le sphinx « une créature chthonienne fréquemment associée à des monuments funéraires » et qui est à Chios « un symbole de Dionysos dans son aspect infernal »³⁴. Il est vrai que Dionysos a été parfois considéré comme un dieu de l'au-delà. Mais, quelle que soit la valeur de cette théorie, qui a été sérieusement contestée³⁵, encore faudrait-il pouvoir établir que le dieu a été honoré à Chios sous cet aspect particulier³⁶. Par ailleurs, comment croire qu'une cité grecque ait adopté comme emblème un être qui, en raison de ses accointances avec des puissances souterraines, était revêtu d'un pouvoir maléfique et pouvait passer pour un funeste présage³⁷ ?

Reste à savoir si le sphinx des monnaies de Chios doit être mis en rapport avec le culte de Dionysos, comme on l'a généralement admis. La chronologie de ces monnaies, telle

28. M. COLLIGNON, *op. cit.*, p. 87. Le même savant voyait dans le sphinx des Naxiens à Delphes « l'emblème de la puissance divine qui dispose de la vie et de la mort ». Sur les rapports entre les piliers funéraires et les colonnes votives, voir E. BUSCHOR, dans *Ath. Mitt.*, 51 (1926), p. 149 ; 52 (1927), p. 209 : « Ja, es ist sogar wahrscheinlich, dass die Sphinxpfeiler und Sphinxsäulen gar nicht zuerst als Grabmäler dienten, sondern dass sie von den Heiligtümern auf die Friedhöfe kamen. » Voir aussi sur ce sujet les observations de Chr. KAROUSOS, *Aristodikos*, Stuttgart, 1961, pp. 29-30.

29. K. KUEBLER, dans *Arch. Anz.*, 1938, col. 588 ss. ; K. FRIIS JOHANSEN, *The Attic Grave-Reliefs of the Classical Period*, Copenhague, 1951, p. 106 ss.

30. K. FRIIS JOHANSEN, *op. cit.*, p. 92, fig. 44 ; G. M. A. RICHTER, *op. cit.*, n° 27 (fig. 83-85).

31. Sur la signification de cette Gorgone, qui n'est pas « a death demon », voir K. FRIIS JOHANSEN, *op. cit.*, pp. 107-108.

32. Ce rôle est clairement défini dans une épigramme funéraire thessalienne : P. FRIEDLAENDER et H. B. HOFFLEIT, *Epigrammata*, Berkeley, 1948, n° 139 A (et les textes cités dans le commentaire).

33. L'expression « Dämon des Todes » est employée par POMTOW, dans PAULY-WISSOWA, *RE*, suppl. IV (1924), s.v. *Delphoi*, col. 1348, à propos du sphinx de Delphes ; voir aussi P. MUELLER, *op. cit.*, p. 165.

34. A. BALDWIN BRETT, *Museum of Fine Arts. Boston. Catalogue of Greek Coins*, Boston, 1955, n° 1943 (pl. 89) : « Sphinx, a chthonic being frequently associated with sepulchral monuments, is at Chios symbolic of Dionysos in his underworld aspect. »

35. Voir M. P. NILSSON, *Opuscula selecta*, II (1952), p. 674 (*Harvard Theol. Review*, 28, 1935, p. 222) ; A. LESKY, dans *Wiener Studien*, 1936, p. 24 ss. Voir aussi, à propos d'une coupe du British Museum E 82, la remarque de H. METZGER, *Recherches sur l'imagerie athénienne*, Paris, 1965 (Publications de la Bibl. S. Reinach, II), p. 26.

36. Sur le culte de Dionysos à Chios, voir-ci-dessus, note 14.

37. De la même manière, on ne peut admettre la présence de « démons de la mort » dans les sanctuaires des Dieux olympiens ; voir K. FRIIS JOHANSEN, *op. cit.*, p. 107. Autre exemple de ces interprétations aberrantes avec la « Niké funèbre » des monnaies d'Elis ; voir mes *Études d'archéologie numismatique*, Paris, 1974 (Publications de la Bibl. S. Reinach, III), p. 17.

qu'elle a été établie par A. Baldwin, permet de constater que le sphinx figure seul sur les émissions les plus anciennes, que l'on date de la seconde moitié du VI^e siècle avant J.-C.³⁸. Certaines de ces monnaies, provenant du trésor d'Asyut récemment étudié par M. Price et N. Waggoner, montrent à côté du sphinx une grappe de raisin³⁹. Sur des émissions plus récentes, vers le début du V^e siècle, à la représentation du sphinx vient s'ajouter celle d'une amphore et le motif sera complété ultérieurement par une grappe de raisin placée au-dessus de l'amphore⁴⁰.

L'amphore et la grappe de raisin évoquent la richesse principale de l'île. Quant au sphinx, il fait partie de ces créatures fantastiques que les artistes grecs ont multipliées en leur donnant parfois les formes les plus étranges⁴¹. Certaines de ces créatures n'ont eu qu'une existence éphémère. D'autres ont connu une brillante destinée. Les peintres de vases en ont tiré parti dans leurs compositions, et sans doute intervenaient-elles aussi dans la décoration des tissus⁴². Il en est que l'on a associées à des thèmes légendaires. C'est le cas du sphinx, localisé en Béotie et incorporé à la légende d'Œdipe⁴³.

Mais le sphinx de Chios n'a manifestement rien à voir avec la légende d'Œdipe. En faire un symbole dionysiaque ne me paraît pas plus satisfaisant, et l'on a décrit à tort comme une vrille de vigne⁴⁴ la tige terminée par une spirale qui lui sert si souvent de panache⁴⁵. Le sphinx peut assurément se prêter à diverses interprétations, mais c'est à son rôle de gardien et à ses vertus prophylactiques qu'il doit de figurer sur les monnaies de Chios, comme du reste sur d'autres documents⁴⁶. On le rencontre en particulier dans la décoration des boucliers⁴⁷ et il y est parfois associé à une protomé léonine, autre élément auquel on ne peut

38. Sphinx tourné à droite ou à gauche : A. BALDWIN, *op. cit.*, p. 5 ; électrum : p. 12 ss., n^{os} 1 à 5 (pl. I, 1-12) ; argent : p. 14 ss., n^{os} 1 à 9 (pl. I, 13-23). Certaines émissions sont décorées de motifs secondaires (rosace, tête de coq, fleur de lotus) ; A. BALDWIN, *op. cit.*, p. 6 ; J. MAVROGORDATO, dans *Num. Chron.*, 1915, p. 22 ss., pp. 34-35. Début du monnayage vers 550 selon A. Baldwin, mais voir maintenant M. PRICE et N. WAGGONER, *Archaic Greek Coinage. The Asyut Hoard*, Londres, 1975, p. 88.

39. M. PRICE et N. WAGGONER, *op. cit.*, p. 87, n^{os} 629 à 632 (pl. XXIV).

40. Amphore : A. BALDWIN, *op. cit.*, p. 16, n^o 10 ss. ; amphore et grappe de raisin : p. 21, n^o 35 ss. ; le motif est parfois entouré d'une couronne de vigne : A. BALDWIN, *op. cit.*, pp. 5-6. Sur l'évolution des types monétaires et la chronologie, voir C. M. KRAAY, *Archaic and Classical Greek Coins*, pp. 242-243, fig. 886-891.

41. Voir les curieux exemples jadis réunis par G. KARO, dans *Strena Helbigiana*, Leipzig, 1910, p. 146 ss.

42. Voir sur le vase François de beaux exemples de ces tissus richement décorés : M. BIBBER, *Griechische Kleidung*, Berlin, 1928, pp. 5-6, fig. 9.

43. Sur la légende thébaine du sphinx et sa localisation, voir C. ROBERT, *Oidipus*, Berlin, 1915, I, p. 48 ; II, p. 17 ss. ; LESKY, dans PAULY-WISSOWA, *RE*, III A (1929), s.v. *Sphinx*, col. 1709.

44. « Vrille de vigne » (E. Babelon), *vine-tendrill* (A. Baldwin), mais voir W. SCHWABACHER, *Ein Fund archaischer Münzen von Samothrake*, p. 118. Sur ce panache, voir P. AMANDRY, dans *Ath. Mitt.*, 77 (1962), p. 62 ss. ; C. STIBBE, *Lakonische Vasenmaler des sechsten Jahrh. v. Chr.*, Amsterdam, 1972, p. 181 ; P. MUELLER, *op. cit.*, pp. 70-71.

45. En particulier dans la céramique chiote, comme le fait observer P. AMANDRY, *op. cit.*, p. 63. Pour des exemples de représentations de sphinx dans cette céramique, chiote ou de style chiote, voir J. HAYES dans J. BOARDMAN et J. HAYES, *Excavations at Tocra, 1963-1965. The Archaic Deposits*, I, 1966 (*BSA*, suppl. vol. 4), p. 57 ss. ; E. WALTER-KARYDI, *Samische Gefässe des 6. Jahrh. v. Chr.*, Bonn, 1973 (*Samos*, VI, 1), p. 67 ss. ; Fr. SALVIAT, La céramique de style chiote à Thasos, dans *Les céramiques de la Grèce de l'Est et leur diffusion en Occident* (Naples, Centre J. Bérard, 6-9 juillet 1976), Paris, 1978, p. 87 ss.

46. Sur le pouvoir prophylactique du sphinx, voir A. MILCHHOEFER, dans *Ath. Mitt.*, 4 (1879), p. 55, et les observations de A. DESSENNE, *Le sphinx. Étude iconographique*, Paris, I (1957), pp. 176-177 ; Le sphinx, dans *Éléments orientaux dans la religion grecque ancienne*, Colloque de Strasbourg, 22-24 mai 1958, Paris, 1960, p. 158. Sur le rôle de gardien, voir aussi, à propos des tablettes de Prisos, P. DEMARGNE, dans *BCH*, 54 (1930), p. 205.

47. Voir les exemples cités par G. H. CHASE, The Shield Devices of the Greeks, dans *Harvard Studies in Classical Philology*, 13 (1902), p. 122.

refuser un caractère prophylactique⁴⁸. Créature puissante et redoutable, le sphinx veillait sur le riche territoire que les habitants de Chios avait placé sous sa protection. Les mêmes raisons permettent de justifier la place assignée au griffon sur les monnaies de Téos et de sa colonie, Abdère⁴⁹. Ici encore, il est vain de vouloir expliquer le motif en cherchant à y reconnaître l'attribut d'une divinité⁵⁰. Le griffon a été choisi comme emblème en raison de la puissance conférée à cet animal fantastique et de sa fonction apotropaïque⁵¹.

Les monnaies d'Abdère offrent une particularité qui n'est pas sans intérêt pour la question qui nous occupe. Sur certaines émissions, un élément architectural sert de support au griffon et il arrive que cet élément prenne la forme d'un chapiteau ionique⁵². Ainsi conçu, le motif, comme on l'a fait observer⁵³, évoque le sphinx posé sur le chapiteau d'une colonne que nous connaissons par l'offrande des Naxiens.

Autre fait digne d'attention. Chios, renommée pour la salubrité de son climat et la fertilité de son territoire, figurait au nombre des îles proches de l'Asie Mineure où on localisait le séjour des Bienheureux⁵⁴. Le sphinx veillait sur ce paradis ; au même titre que l'amphore et la grappe de raisin, il en évoquait la richesse⁵⁵. Mais, dans la compétition qui a si souvent opposé les cités grecques⁵⁶, Naxos pouvait aussi faire valoir ses droits et revendiquer une place privilégiée puisque, selon Hérodote⁵⁷, grâce à son opulence (εὐδαιμονίη)⁵⁸, elle occupait le premier rang parmi les îles⁵⁹. A Naxos comme à Chios, on reconnaîtra dans le sphinx non un être chthonien, associé à quelque divinité souterraine et détenteur d'un pouvoir mystérieux et fatal, mais le bon génie qui assurait à la cité son efficace protection et qui était le garant de sa prospérité.

Léon LACROIX.

48. Voir L. LERAT, dans *BCH*, 104 (1980), p. 112.

49. A. FURTWÄNGLER, dans ROSCHER, *Lexikon*, I, 2 (1886-1890), s.v. *Gryps*, col. 1762-1763 ; F. DÜRRBACH, dans SAGLIO-POTTIER, *DA*, s.v. *Gryps*, p. 1671.

50. Pour Téos, on a hésité entre Dionysos (B. V. HEAD, *Historia numorum*, 1887, p. 511) et Apollon : J. ECKHEL, *Doctrina numorum*, I, 2, p. 563 ; E. BABELON, *Traité*, II, 7, col. 311 ; Chr. DELPLACE, *Le griffon de l'archaïsme à l'époque impériale*, Rome-Bruxelles, 1980 (*Études de philologie, d'archéologie et d'histoire anciennes publiées par l'Institut historique belge de Rome*, t. XX), pp. 369-370. Mais voir W. RUGE, dans PAULY-WISSOWA, *RE*, V A (1934), s.v. *Teos*, col. 564. — Pour Abdère, B. V. Head, qui, dans la première édition de son *Historia numorum*, p. 219, avait hésité entre Apollon et Dionysos, s'est prononcé, dans la seconde édition, p. 253, en faveur d'Apollon. De même M. L. STRACK, *Die ant. Münzen Nord-Griechenlands*, II, I (1912), p. 25. Voir aussi, sur cette question, les observations de E. J. P. RAVEN, dans *Num. Chron.*, 1967, p. 294.

51. Voir ZIEGLER, dans PAULY-WISSOWA, *RE*, VII (1912), s.v. *Gryps*, col. 1924.

52. M. L. STRACK, *op. cit.*, p. 25, n. 1 ; J. M. F. MAY, *The Coinage of Abdera*, Londres, 1966, p. 54, n. 2.

53. J. M. F. MAY, *l.c.*

54. DIODORE DE SICILE, V, 82, 2 ; POMONIUS MELA, II, 100. Cf. P. CAPELLE, *Elysium und Inseln der Seligen*, dans *ARW*, 1928, p. 26, n. 1. Sur la salubrité du climat, voir FUSTEL DE COULANGES, *op. cit.*, pp. 482-483.

55. Sur la richesse de Chios, voir les témoignages essentiels de THUCYDIDE, VIII, 24, 4 et 45, 4. Cf. FUSTEL DE COULANGES, *op. cit.*, pp. 529-530.

56. Et qui s'est manifestée à l'époque impériale dans les rivalités *περὶ τῶν πρωτείων* : L. ROBERT, dans *Laodicée du Lycos. Le nymphée*, Paris, 1969, p. 287 ; Id., *Documents d'Asie Mineure*, dans *BCH*, 101 (1977), p. 68.

57. HÉRODOTE, V, 28.

58. On en rapprochera le verbe *ἠδαιμόνησαν* utilisé par THUCYDIDE, VIII, 24, 4, à propos des gens de Chios. Sur le sens d'*εὐδαιμόνων*, voir U. von WILAMOWITZ, *Euripides. Herakles*, 2^e éd., Berlin, 1895, II, p. 108 ; Em. KIENZLE, *Der Lobpreis von Städten und Ländern in der älteren griech. Dichtung*, diss. Bâle, 1936, p. 92.

59. Voir mon livre *Monnaies et colonisation dans l'Occident grec*, Bruxelles, 1965 (*Mémoires Acad. de Belgique, Classe des Lettres*, LVIII, 2), p. 18.